Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 40

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

40

Montreux, le 14 décembre 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

Photo Doris Vogt

Tous droits réservés

Comment répondre à toutes les questions que peuvent nous poser les enfants ?

tout naturellement de façon concrète et compréhensible grâce

aux photos et **aux textes**

de la Collection MIEUX CONNAÎTRE

10 volumes reliés couleurs au prix de Fr. 8.80 le volume, pour les enfants de 8 à 12 ans.

Mieux connaître...

N° 1 LE SOLEIL, LA LUNE, LES ÉTOILES
N° 2 LA FERME
N° 3 L'AVIATION
N° 4 L'HÔPITAL
N° 5 LA MER

A paraître en 1980 :

N° 6 LE TEMPS
N° 7 LA MONTAGNE
N° 8 L'AUTO
N° 9 ANIMAUX DES BOIS
N° 10 PHÉNOMÈNES DE LA NATURE

En vente en librairie

DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

ÉDITIONS DE BOECK BRUXELLES

SOMMAIRE

EDITORIAL
10 ans d'activité permanente 1159
PLAN DE PARUTION 1980 1160
RUBRIQUE ROMANDE
IRDP: les attentes de la SPR 1161
La chronique du groupe de réflexion 1162
Radio et télévision éducatives 1162
Informations CMOPE 1163
VAUD
Traitements 1980 1164
CFCV 1164
AVEPS 1164
GENÈVE
L'affront 1166
1980 année de la communication 1166
AG du 26 novembre 1167
Ceux qui s'en vont 1167
Vient de paraître 1168
Le musée 1168
NEUCHÂTEL
Editorial 1171
Entretien DIP 1171
Comité central 1171
Langue II 1172
EP/SPN 1172
«Educateur» 1980 1172
JURA
Le CC travaille pour vous 1173
Indexation des salaires 1173
Perfectionnement 1174
AJEPS 1174
En guise de vœux 1175
JURA BERNOIS
Centre de perfectionnement 1175
FRIBOURG
Appel aux candidats 1176
Exposition 1176
DIVERS
Informations LSPN 1176

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

EDITORIAL

Dix ans d'éducation permanente

Le congrès SPR de La Chaux-de-Fonds, 1970, traitait — vous en souvient-il? — de l'éducation permanente des enseignants. Dix ans déjà, ou presque! Que d'efforts déployés dans ce domaine tant par les initiateurs du projet, les rédacteurs du rapport que par les membres de la commission SPR ad hoc créée pour favoriser l'application pratique des thèses votées à cette occasion.

En marge de cet anniversaire, l'«Educateur» publiera dans le cadre d'une chronique mensuelle régulière divers articles traitant des multiples aspects de ce vaste problème. Vous pourrez les lire dès janvier dans le Bulletin corporatif.

Aujourd'hui, il nous paraît utile de brosser à grands traits l'activité déployée dans ce domaine par la SPR, sa commission «Education permanente», les sections cantonales et leurs commissions ad hoc. Sans souci d'exhaustivité, nous relèverons notamment:

- *Que les thèses votées en 1970 ont favorisé la création progressive dans la plupart des cantons romands de centres de perfectionnement qui mettent en application peu ou prou certaines de nos recommandations; à ces structures cantonales officielles, la SPR et ses sections ont répondu par la mise en place de commissions cantonales d'enseignants qui étudient problèmes et propositions;*
- *que la commission romande «Education permanente» de la SPR constitue un lien précieux, une source d'informations, de références, une possibilité d'échanges d'idées et de projets indispensables pour soutenir et favoriser l'action concrète des responsables cantonaux;*
- *que le nombre et la variété des sujets étudiés démontrent à l'évidence le travail accompli dans ce domaine. Qu'on en juge par les quelques exemples suivants: ouverture et coopération avec les Universités, réflexion et conseils quant aux recyclages en français et en allemand, consignes d'étalement dans le temps pour éviter la surcharge, promotion du groupe de travail et recherche de l'autonomie de l'enseignement en matière de perfectionnement, revendications en faveur de la prise en charge des recyclages et de la formation continue totalement ou partiellement sur le temps de travail, étude des relations entre la formation de base et le perfectionnement, contacts avec nos collègues de l'étranger aux prises avec des problèmes identiques, nombreuses contributions par la voie d'articles, de conférences, de journées d'information ou encore par la publication de documents plus élaborés.*

Dix ans d'éducation permanente, c'est tout cela et bien d'autres choses encore. C'est aussi la nécessité de poursuivre la lutte dans ce domaine, certaines de nos revendications n'étant pas encore satisfaites. C'est enfin le besoin de maintenir voire de développer des structures romandes et cantonales susceptibles de promouvoir mais aussi de contrôler toutes les retombées des multiples aspects d'un problème en constante évolution.

Puisse la série d'articles annoncée plus haut contribuer à la la poursuite de notre effort en la matière.

F. Bourquin

PLAN DE PARUTION 1980

Rédacteurs

«Educateur»: M. René Blind, 1411 Cronay, tél. (024) 33 14 62.
«Bulletin»: M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.
Attention: les articles destinés aux chroniques cantonales doivent être envoyés aux rédacteurs cantonaux.

Dates de parution	**Caractère du N°**	Ultime délai de **réception chez les rédacteurs cantonaux** des articles pour «Bulletin»	* Délai de réception des articles corporatifs urgents pour les numéros pédagogiques
4 janvier	Educateur N° 1		22 décembre
11 janvier	Bulletin N° 2	24 décembre	
18 janvier	Educateur N° 3		5 janvier
25 janvier	Bulletin N° 4	11 janvier	
1er février	Educateur N° 5		19 janvier
8 février	Bulletin N° 6	25 janvier	
15 février	Educateur N° 7		2 février
22 février	Bulletin N° 8	8 février	
29 février	Educateur N° 9		16 février
7 mars	Bulletin N° 10	22 février	
14 mars	Educateur N° 11		1er mars
21 mars	Bulletin N° 12	7 mars	
28 mars	Educateur N° 13		15 mars
4 avril	Bulletin N° 14	21 mars	
25 avril	Educateur N° 15		12 avril
2 mai	Bulletin N° 16	18 avril	
9 mai	Educateur N° 17		26 avril
16 mai	Bulletin N° 18	2 mai	
23 mai	Educateur N° 19		10 mai
30 mai	Bulletin N° 20	16 mai	
6 juin	Educateur N° 21		24 mai
13 juin	Bulletin N° 22	30 mai	
20 juin	Educateur N° 23		7 juin
22 août	Bulletin N° 24	8 août	
29 août	Educateur N° 25		16 août
5 septembre	Bulletin N° 26	22 août	
12 septembre	Educateur N° 27		30 août
19 septembre	Bulletin N° 28	5 septembre	
26 septembre	Educateur N° 29		13 septembre
3 octobre	Bulletin N° 30	19 septembre	
10 octobre	Educateur N° 31		27 septembre
17 octobre	Bulletin N° 32	3 octobre	
24 octobre	Educateur N° 33		11 octobre
31 octobre	Bulletin N° 34	17 octobre	
7 novembre	Educateur N° 35		25 octobre
14 novembre	Bulletin N° 36	31 octobre	
21 novembre	Educateur N° 37		8 novembre
28 novembre	Bulletin N° 38	14 novembre	
5 décembre	Educateur N° 39		22 novembre
12 décembre	Bulletin N° 40	28 novembre	

Adresses des rédacteurs cantonaux

VAUD:
Mlle Monique Schafroth,
Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve.
Tél. (021) 60 12 09

GENÈVE:
Mme Liliane Urben,
SPG,
bld Georges-Favon 14,
1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60

NEUCHÂTEL:
M. Jean-Paul Buri,
Bachelin 4, 2074 Marin.
Tél. (038) 33 15 05

JURA:
M. Abel Babey,
Pastourelles 17,
2800 Delémont.
Tél. (066) 22 29 34

JURA BERNOIS:
M. Yves Monnin,
secrétaire adjoint SEB,
Brunngasse 16, 3011 Berne.
Tél. (031) 22 34 16

FRIBOURG:
Mme Lucienne Kaeser,
rue des Alpes 28,
1700 Fribourg.
Tél. (037) 22 16 15

VALAIS:
Mme Marie-Noëlle Perrin,
La Jeurna, 1871 Choex.
Tél. (025) 71 45 64

Remarques à l'intention des correspondants cantonaux

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel.** En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès.** Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.

*2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Blind pour parution dans l'«Educateur» (Nos pédagogiques, impairs). Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués.**

L'IRDP au service de la coopération et de l'innovation scolaires: les attentes de la SPR

Lors de la séance du 22 novembre tenue à Sion, le bureau de l'IRDP a interrogé les différents partenaires de l'Institut (départements et associations professionnelles) sur les modalités de coopération et d'innovation qu'ils en attendaient.

Dans notre numéro 38/79, nous vous avons donné un résumé des demandes formulées à cette occasion par la SPR (voir p. 1109). Aujourd'hui, nous publions le texte intégral de ces revendications. Il nous paraît en effet nécessaire de rappeler que si notre association faîtière est partisane de la coordination voire même partie prenante de ce vaste mouvement, elle ne saurait cependant accepter toutes les modalités proposées sans veiller à ce que les conditions de travail des maîtres primaires de Suisse romande fassent l'objet de démarches facilitantes. Il ne faut en effet pas oublier que l'introduction systématique des nouveaux programmes romands exige de très gros efforts de la part des membres du corps enseignant.

FB

L'isolement et la routine sont des travers qui guettent l'enseignant depuis toujours. L'organisation scolaire est telle qu'une institutrice, qu'un instituteur, est une femme, un homme seul face à 25 enfants. De plus, l'enseignement, contrairement à ce qui existe dans la plupart des autres professions, n'offre pratiquement aucune chance de promotion. Par opposition, la coopération et l'innovation apparaissent donc comme des facteurs essentiels de l'équilibre personnel de l'enseignant — et bien entendu également mais, secondairement et conséquemment, source de progrès pédagogique.

La politique de la SPR a toujours tendu à favoriser les rencontres entre enseignants, à utiliser l'énorme capital de créativité du corps enseignant qui est, à l'instar de ce qui se passe dans le monde économique, la seule chance de survie dans notre profession.

L'IRDP devait assurer (dans l'esprit de ceux de nos collègues qui en demandèrent la création en 1962) le prolongement de ces efforts et la prise en charge de ces besoins existentiels — la SPR ayant une mission de rassemblement, de mobilisation et un souci de cohésion.

Il est juste de déclarer que quelques opérations ont été menées dans ce sens: nous nous en réjouissons mais nous ne sommes pas là pour faire du triomphalisme.

Jusqu'à présent l'IRDP a surtout assumé des missions qui lui ont été confiées par les autorités scolaires; la prise en charge de besoins émanant des enseignants a été reléguée au second plan. Signalons pourtant les synthèses pédagogiques du service de documentation, la prise en considération des réactions collectives des enseignants dans l'évaluation des programmes et moyens d'enseignement de mathématique et, dans une mesure non encore confirmée, l'organisation de l'observation de l'enseignement renouvelé du français.

Comme par exemple de ce que l'on pourrait appeler «le risque d'inféodation de l'IRDP aux autorités scolaires», nous relèverons le refus d'admettre l'anonymat pour les enquêtes individuelles en mathématique, la modification des statuts de l'IRDP sans consultation préalable, les difficultés que rencontre l'Institut dans la gestion du domaine des MAV en Romandie et le manque de moyens concernant la diffusion quantativement satisfaisante des documents soumis à consultation.

Entre parenthèses, et au sujet de ce dernier point, nous voulons dire ici que la SPR a pris des responsabilités morales et financières importantes en ce qui concerne l'information de ses membres; uniquement pour les documents soumis à consultation (programme CIRCE compris) la SPR a investi plus de 50 000 fr. en frais d'impression.

Il y a parfois un fossé entre les déclarations d'ouverture aux enseignants et les modalités pratiques de la consultation. La situation n'est pas malsaine, mais elle est certainement ambiguë: notre participation à l'orientation de l'IRDP n'est-elle qu'un alibi pour les DIP? — Nos collègues ne nous le pardonneraient pas.

L'innovation et la coopération devraient se situer à deux niveaux: le 1er niveau, institutionnel, est celui du conseil de direction où chacun des partenaires de l'entreprise «école» doit pouvoir s'exprimer; il est juste de déclarer que c'est le cas, bien qu'en définitive, le pouvoir du conseil de direction soit très limité du fait de sa totale dépendance à l'égard des autorités politiques.

C'est ainsi que notre IRDP apparaît dans plusieurs milieux comme étant géré par des technocrates, et soumis à l'autorité scolaire à qui les représentants des enseignants servent de caution. Il nous faut redonner un certain tonus au conseil de direction et développer nos échanges de vues sur la politique générale de l'éducation en Romandie.

Le deuxième niveau de la coopération et de l'innovation scolaire, celui du vécu, reste à inventer. Il faudrait que l'IRDP puisse encourager, utiliser, ordonner la grande vitalité, la fécondité du corps enseignant sur le plan de la créativité, le plus souvent méconnue parce que le réseau de coopération et de diffusion de l'innovation se limite à quelques classes, à un collège ou tout au plus à une circonscription. Ces innovations, peut-être mineures mais stimulantes, devraient pouvoir être prises en considération par l'IRDP moyennant une certaine décantation.

Les innovations actuelles ont les diverses disciplines des plans d'études pour objet — la recherche suit cette démarche verticale. Il faut noter ici que les généralistes que je représente n'ont que très peu concouru aux changements intervenus et nous devons admettre que ni la mathématique moderne, ni l'enseignement renouvelé du français ou encore le nouvel enseignement de l'environnement et des ACM ne sont le fait des généralistes. Il faut reconnaître que ces nouveautés représentent une surcharge, une complication extrême pour l'enseignant qui fait les frais de l'innovation. Il est urgent que l'IRDP entreprenne aussi des innovations «facilitantes» en commençant par dresser le bilan de la tendance actuelle des innovations intervenant dans la pratique quotidienne de l'enseignement. Pourquoi l'IRDP se préoccupe-t-il si peu de pédagogie générale et des conditions matérielles de la vie scolaire comme, par exemple, l'horaire des enfants et l'environnement scolaire?

Il est urgent, nous semble-t-il, qu'une section de pédagogie soit créée à l'IRDP pour que l'on trouve une bonne fois, et rapidement, des solutions au gonflement des programmes, à la fragmentation de la vie scolaire, à l'envahissement «expertocratique» dont la classe est l'objet.

Pour cela, il est indispensable que l'on veuille bien ouvrir les portes de la pratique aux chercheurs de l'IRDP. Que le courant d'informations entre les théoriciens et les praticiens ne soit plus entravé ou dévié par les structures administratives, et que les cantonalismes et les corporatismes mal compris soient évacués; les autorités scolaires comme les organisations professionnelles y perdront peut-être quelques pouvoirs, mais la coopération et l'innovation scolaire reposeront sur des bases solides parce qu'elles respecteront les pulsions, le rythme de vie des cellules de base de cet organisme compliqué qu'est l'école.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Evaluation formative

J'ai fait la connaissance d'un homme qui conduit des autobus, c'est son métier, et qui élève des chiens durant ses loisirs. Il appelle cela «mon hobby». Connaît-il le sens exact du mot «hobby»? Non, sans doute, car se donner la peine de faire venir un chien malemute du Groënland pour s'en faire un camarade relève plutôt de la passion.

Cette passion, je l'avais d'ailleurs lue sur un écusson que l'homme arborait, et qui disait: Malemute. Certains mots contiennent des livres entiers. Ce mot-là contient les romans du Grand Nord qui, j'en jure par les mânes de Jack London, ont été l'un des grands moments de mes lectures pré-adolescentes. Comme tous les passionnés, l'éleveur de chiens ne demandait qu'à parler. Nous avons eu droit à un cours d'éthologie. Sur ces bête que nous appelons des chiens-loups, et qui sont, paraît-il, les descendants du chacal doré, et sur les vrais hybrides de chiens et de loups que sont les chiens du Grand Nord, cet homme avait les connaissances d'un Konrad Lorenz. Très simplement, il nous a dit comment il se comportait avec ses élèves. Il les connaît mieux que nous ne connaissons les nôtres, parce qu'il les observe beaucoup avant de les enseigner, et aussi parce que son programme n'est pas comme le nôtre: c'est un programme qui met l'accent sur la communication et qui n'est pas fait d'avance: il s'élabore jour après jour en épousant parfaitement ce que les Anglos-Saxons appellent le «feed-back». Serait-ce cela, l'évaluation formative?

Le maître, l'élève et le règlement

Dans les «Images de Descartes» écrites par Auguste Valensin, je trouve quelques lignes qui peuvent intéresser le pédagogue. «L'habitude de passer toute la matinée au lit, Descartes l'a contractée dans sa jeunesse. Si paradoxal que ce soit, il ne l'a pas perdue à l'armée. Il la doit aux Jésuites. Voici comment: le jeune René avait été mis comme élève au Collège de la Flèche. Il y avait là, parmi les Jésuites qui y enseignaient, un homme fort intelligent — il s'en trouve partout: le Père Charlet. Le Père Charlet, qui était recteur, ne considérait pas que les élèves sont fait pour fournir matière à des applications du règlement, mais que inversément, c'est le règlement qui est fait pour procurer le bien des élèves et doit s'y plier. Aussi, s'étant rendu compte de la santé fragile de l'enfant qui lui avait été confié, et de sa valeur exceptionnelle, il lui avait permis de rester au lit le matin aussi longtemps qu'il le voudrait. En dépit des classes.

»Le jeune Descartes se trouva si bien de cette pratique qu'il la garda. Mais ne croyez pas que si Descartes reste au lit, c'est pour y paresser dans un demi-sommeil démoralisant. Dès le collège, René Descartes restait au lit pour mieux et plus efficacement penser.»

Aurions-nous eu Descartes si Descartes avait été contraint, par les pédagogues et les militaires, de se lever dès les aurores? Le génie étant ce qu'il est, oui sans doute. Mais je vois néanmoins dans la personne du Père Charlet un précurseur de l'évaluation formative. Ai-je raison?

M. M.

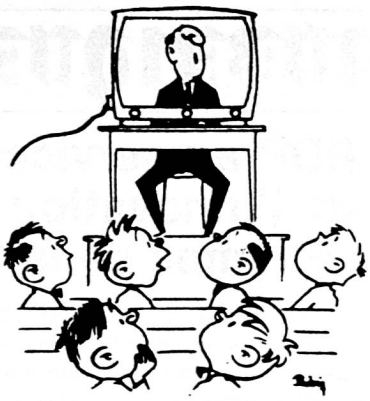

Radio et télévision éducatives

Télévision

On nous annonce le projet d'une nouvelle émission intitulée provisoirement «La course autour du monde — la course autour de chez soi». Il s'agit, vous l'avez compris, de profiter de l'impact d'une émission très écoutée pour engager les élèves à découvrir, caméra 8 mm en main, leur propre pays dans son contexte régional ou local. Après une émission de lancement qui pourrait reprendre la démarche de la course autour du monde (mai 1980), les élèves alimenteraient une émission retour de leurs propres travaux (novembre 1980). Si une telle expérience vous intéresse, veuillez vous adresser au commissaire cantonal radio-TV éducatives de votre canton.

Radio

Dans le cadre des émissions d'initiation musicale, un projet de collaboration avec les sections des Jeunesses musicales de Suisse romande est à l'étude. Il s'agirait vraisemblablement de donner à une telle émission la forme d'un concours. Les élèves ayant la possibilité de s'exprimer à propos d'une ou de plusieurs œuvres et cela avec des moyens très divers: dessins, photos, films, montages AV, etc. Nous reparlerons de ce projet dès que les études entreprises nous le permettront.

ORGANISME DE SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER cherche **membres de l'enseignement** en activité ou en retraite, ou **MÈRES DE FAMILLE** bon niveau culturel, **AYANT TÉLÉPHONE,** pour travail intéressant à temps partiel sur votre région. Bons honoraires.
Pour tous renseignements écrire rapidement avec curriculum vitae détaillé et photo au LEC, 52, rue de Londres, 75008 **PARIS.**

A LOUER
CHALET AUX DIABLERETS
2 appartements, ensemble ou séparément:
18 lits et 10 lits.
Libre du 5.1.80 au 9.2. et à partir du 23.2.80.
Tél. Mme Grall (025) 26 31 27
ou Mme Lustig, Villejuif (France) 686-42-02.

Déléguée pédagogique à la radio

Dans sa séance du 7 décembre 1979, la commission romande de radio et de télévision éducatives a nommé, sur proposition de la sous-commission intérimaire, Mme Marie-José Molliet au poste de déléguée pédagogique auprès de la radio.

Mme Molliet a obtenu son brevet d'institutrice dans le Jura où elle a tenu diverses classes primaires de 1963 à 1971. Elle enseigne actuellement à l'Ecole supérieure de commerce de Delémont. Outre ses activités professionnelles, Mme Molliet a toujours été très active dans les domaines culturels suivants: théâtre, peinture, journalisme, etc.

Nous saluons cette nomination et sommes persuadés qu'elle contribuera à favoriser le développement de la radio éducative en Suisse romande. Nous souhaitons donc plein succès à Mme Molliet.

FB

Informations CMOPE

L'éducation pour le désarmement

La CMOPE a été désignée comme organisation responsable de la coordination des travaux préparatoires des organisations non gouvernementales en vue d'un important congrès sur l'éducation pour le désarmement que tiendra l'Unesco en mai 1980.

Cette décision a été prise par le comité permanent des ONG (Unesco) lors de la réunion qu'il a tenue à Paris du 17 au 19 septembre dernier. La CMOPE a alors officiellement désigné André Drubay, résidant à Paris et secrétaire général de la FIPESO, comme coordonnateur.

Les travaux préparatoires seront effectués par un groupe de travail comprenant 33 organisations. Réuni sous la présidence de M. Drubay pendant la session du comité permanent, ce groupe a décidé de constituer trois sous-groupes qui traiteront respectivement de l'éducation formelle, de l'éducation informelle et du rôle des moyens d'information. Les documents qu'élaboreront ces trois sous-groupes seront présentés à une consultation collective de trois jours qui rassemblera des représentants des ONG et du secrétariat de l'Unesco et aura lieu au siège de l'Unesco à Paris en janvier 1980.

La liaison avec le comité ONG sur le désarmement, qui travaille en étroite coopération avec le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et est basé à Genève, sera assurée par Robert Harris, consultant de la CMOPE pour les projets spéciaux. M. Harris est également vice-président du comité permanent des ONG (Unesco).

Victoire pour les enseignants grecs

L'ancien président, Andreas Rathosis, et l'ancien secrétaire général de l'Association des Enseignants des Ecoles secondaires de Grèce (OLME) ainsi que quatre responsables des deux autres organisations d'enseignants ont comparu le 23 octobre devant le tribunal pour le mouvement revendicatif qu'ils avaient organisé en mai dernier.

Tenu à Athènes, ce procès s'est révélé particulièrement important du fait que c'était la première fois qu'allait être appliquée la nouvelle législation concernant le droit de grève des fonctionnaires. Le procès ne concernait donc pas uniquement les organisations d'enseignants impliquées mais touchait également tout l'ensemble des services publics. La mobilisation des efforts et le soutien apporté aux accusés ainsi que le nombre de personnes qui suivirent le procès, tant parmi les enseignants que parmi les autres fonctionnaires, en sont une preuve évidente.

Ce qui est normalement traité comme une affaire courante — les procès pour action syndicale étant extrêmement fréquents — s'est transformé en un procès de sept heures grâce aux efforts considérables accomplis par les enseignants pour défendre leur cause. Des avocats grecs ayant offert leurs services aux enseignants, la défense des accusés fut assurée par huit remarquables avocats parmi lesquels l'on comptait un professeur d'université et un membre du Parlement. Parmi les quelque vingt témoins cités par la défense, dont la majorité était constituée par des dirigeants d'enseignants, figurait un membre de la Cour suprême qui est également directeur d'une école de sciences politiques.

Les enseignants étaient accusés de n'avoir pas strictement suivi les règles requises par la législation. La législation actuelle concernant les activités syndicales est en fait l'une des causes des difficultés auxquelles se heurtent les syndicalistes. Bien que le droit de grève figure dans la Constitution, ce droit est pratiquement annulé par de trop nombreuses restrictions, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, tout mouvement revendicatif devenant pratiquement une infraction à la législation et les poursuites judiciaires une règle plutôt qu'une exception. Dans ce cas particulier, les enseignants ont pu prouver qu'il avaient agi conformément aux règles en vigueur.

Vivian Storlund, Assistant Spécial de la CMOPE, a assisté au procès et a été reçue le lendemain par le vice-ministre de l'Education à qui elle a remis une déclaration officielle de la CMOPE protestant contre la situation dans laquelle se trouvent les enseignants. La CMOPE y déclarait que la situation en Grèce constituait une violation du droit de revendication tel qu'énoncé dans la Constitution, une violation des Conventions de l'OIT auxquelles a adhéré la Grèce, et était contraire aux dispositions de la Recommandation OIT/Unesco concernant la condition des enseignants ainsi qu'aux normes et principes généraux de l'OIT. Dans cette déclaration adressée au ministre de l'Education, la CMOPE et ses fédérations constituantes, la FIAI et la FIPESO, soulignaient que la seule solution à cette situation est une solution politique, impliquant une modification de la législation actuelle afin de faire des droits constitutionnels une réalité et de permettre ainsi aux enseignants grecs d'exercer leurs droits syndicaux dans un cadre démocratique.

SVRSM
ASSURANCE · MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

Traitements 1980

«Information-document» 1979, diffusé en septembre aux membres actifs et remis après cette date à tous les nouveaux adhérents, consacrait plusieurs pages aux salaires. Nous nous contenterons donc ci-après du minimum de renseignements nécessaires à la compréhension des modifications qui interviendront à partir du 1er janvier 1980.

1. Le renchérissement est entièrement compensé pour la période s'étendant du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1979.
2. L'indice de référence à partir de cette date est de 106,23 points.
3. Les traitements sont augmentés de 5,5 % mais au minimum de Fr. 1500.—.
4. S'agissant des enseignants primaires, l'échelle en vigueur dès le 1er janvier prochain sera la suivante:

24	40 205.—	53 007.—	1 281.—
23	39 157.—	51 510.—	1 235.—
22	38 034.—	50 013.—	1 197.—
21	36 986.—	48 440.—	1 147.—
20	35 946.—	46 868.—	1 093.—
19	34 856.—	45 297.—	1 049.—
18	33 838.—	43 724.—	997.—
17	32 820.—	42 227.—	952.—
16	31 730.—	40 729.—	914.—
15	30 712.—	39 157.—	862.—
14	29 695.—	37 585.—	808.—
13	28 682.—	36 019.—	756.—
12	27 786.—	34 492.—	696.—

5. **ATTENTION. Il s'agit d'une indexation destinée à maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, non de l'amélioration réelle de la rémunération que demande la SPV par l'intermédiaire de la Fédération.**

Secrétariat général SPV.

Pour une annonce

dans l'«Educateur»

une seule adresse :

Imprimerie Corbaz S.A.

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

CFCV

Malgré la charge que représentent les recyclages et l'introduction des nouveaux programmes, plus de mille enseignants se sont inscrits aux cours proposés pour 1980 par le Centre de perfectionnement vaudois (CPV).

A peine l'année 1980 mise sur rails, il faut préparer les cours pour 1981. Nous attendons vos propositions jusqu'à mi-janvier, au bureau CFCV, 1295 MIES. Nous vous rappelons que les cours regroupant un grand nombre d'inscriptions dans la même région sont décentralisés.

PROPOSITIONS DE COURS POUR 1981

A. Titre: _____

B. Contenu explicatif: _____

C. Enseignants concernés: _____

D. Animateur (si possible): _____

E. Forme: _____

F. Proposant: _____

Bureau CFCV, 1295 **Mies.**

AVEPS

Aux amateurs de ski de fond - ski en famille

Chapelle des Bois: petit village français à la frontière suisse (Risoud). Relief et climat typiquement nordiques. 70 km de pistes tracées et entretenues. Enseignement par des moniteurs diplômés d'Etat.

Stage: du mercredi 2 janvier en fin d'après-midi au samedi 5 janvier 1980 en fin d'après-midi.

Prix: 435 francs français comprenant:
— carte ANCEFSF,
— hébergement en chambres de 4 à 6 lits (chambres à 2 lits avec supplément),
— restauration soignée,
— enseignement du ski de fond **pour tous les niveaux**,
— accès à toutes les pistes tracées en boucles de 2, 3, 5, 8, 10 et 15 km,
— équipement complet, farts,
— animation des soirées,
— miniclub pour enfants de 2 à 5 ans.

Réductions: pour enfants, familles de plus de 3 enfants, pour ceux qui utilisent leur propre matériel.

Renseignements et inscriptions: par écrit chez: Henri Clot, instituteur, Chantavril 3, 1260 NYON, tél. 022/61 94 69.

Profitez de cette offre exceptionnelle. Le stage 78-79 a connu un grand succès. Cette année il y a davantage de places mais les premiers inscrits seront les premiers servis.

Le chef technique hiver:
P.A. Mérinat

Ski stations - ski de printemps - ski excursions

Ski station SAINT-MORITZ

Dates: du 7 au 13 avril 1980.
6 jours en pension complète à l'Hôtel la Margna (1re catégorie).

Ski alpin: sous la conduite d'instructeurs ou ski libre. Abonnement général donnant la possibilité d'atteindre les pistes prestigieuses de Corvigliy, Piz Nair, Sils, Corvatsch, Diavolezza, Lagalb, etc.

Forfait complet: Fr. 480.—.

Ski de fond: sous conduite de moniteurs ou librement sur tout le plateau de la Haute-Engadine, possibilités infinies.

Forfait complet: Fr. 400.—.

Renseignements et inscriptions: Pierre Rheiner, Côtes de Bochat 24, 1093 La Conversion.

Ski station ZERMATT

Dates: du dimanche 30 mars au Vendredi-Saint 4 avril 1980.

6 jours en demi-pension avec remontées mécaniques.

Prix de base: Fr. 400.—.

L'augmentation de ce prix de base est motivée par 2 facteurs:

1) Le prix des chambres a augmenté car nous tombons sur une semaine de tarif « haute saison ».
2) Le prix de l'abonnement a légèrement augmenté car nous bénéficions de la nouvelle installation Trockener Steg - Petit-Cervin (3900 m) la plus haute d'Europe.

D'autre part nous attirons votre attention sur le nombre un peu plus limité de chambres à 2 lits, avec bains (inscrivez-vous rapidement) et des dates inhabituelles: du dimanche 30 mars au Vendredi-Saint 4 avril.

Renseignements et inscriptions par écrit: P.-A. Bichsel, 1041 Brétigny/Morrens.

Ski station VAL-D'ISÈRE

Les vacances scolaires françaises tombant en même temps que les vacances scolaires vaudoises, l'hôtel qui nous recevait d'habitude ne peut, pour 1980, mettre des chambres à disposition; priorité à la clientèle française.

Cette semaine de ski station est reportée au printemps 1981.

Ski excursions SAAS-FEE

Dates: du dimanche 30 mars au Vendredi-Saint 4 avril 1980.

6 jours à la cabane Britannia avec possibilités, en cas de beau temps, d'excursions dans le massif alpin de la région ou, par conditions défavorables, ski sur les pistes de Felskinn, Langefluh, etc.

Prix de base: environ Fr. 400.— y compris logement cabane et guide durant toute la semaine.

Renseignements et inscriptions: Olivier Correvon, rue Yverdon 29, 1530 Payerne.

Nous vous encourageons vivement à skier en groupe afin de profiter des connaissances (pistes, bistrots sympathiques, etc.) et des compétences des moniteurs AVEPS. *Le comité*

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

360 photographies

choisies parmi des milliers de documents confiés aux éditeurs par la population romande

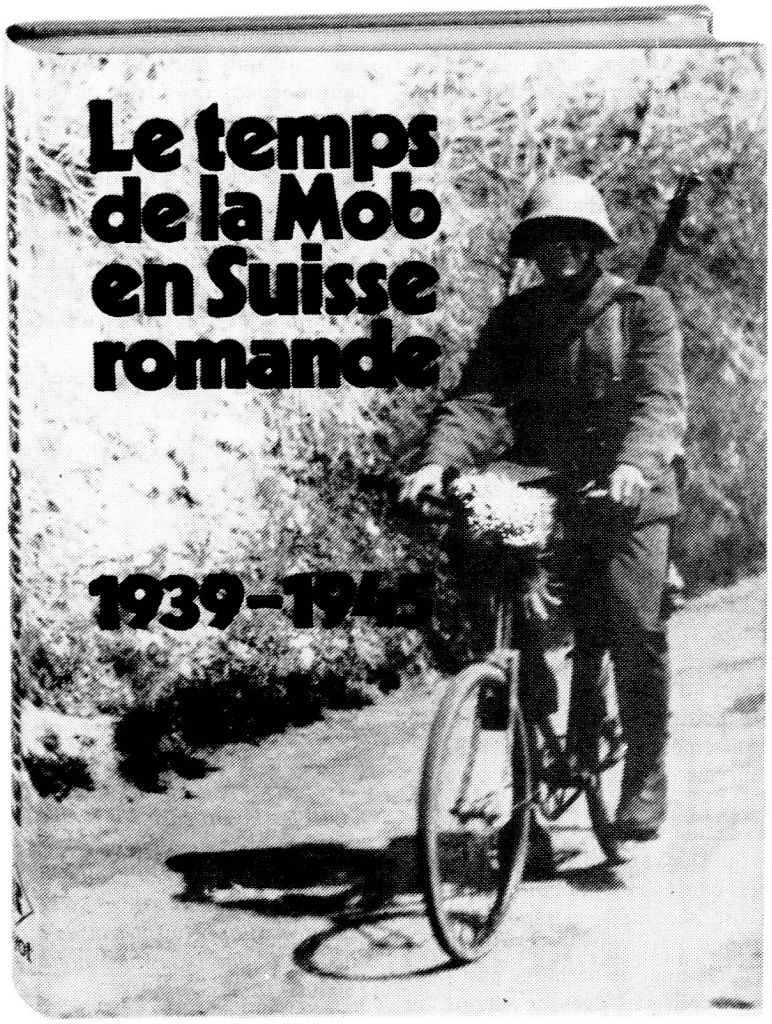

un livre exceptionnel

Un magnifique album relié pleine toile au format 19 × 25,5 cm, 240 pages, 360 illustrations imprimées en deux couleurs. Texte de André Chamot. Une réalisation des Editions Payot Lausanne, avec la collaboration des Editions Ringier.

"Par le frémissement nerveux de l'écriture et le réalisme des illustrations, cet album pour tous devient pour chaque Suisse romand un album de famille." André Marcel

"Une documentation extraordinaire, qui est la meilleure évocation, à notre sens, de cette époque, surtout sur le plan romand." Jean Wilhelm,

"Le livre, commenté par André Chamot, se déroule comme un film où le mot "Fin" vient trop vite au gré des lecteurs." Jean-Pierre Thévoz, *La Nouvelle Revue de Lausanne*

Fr. 49.–

En vente chez tous les libraires

L'affront

Jusqu'à quand, collègues primaires, allons-nous accepter nos humiliations?

Souvenez-vous! Que de promesses ne nous a-t-on pas faites lors des récentes campagnes électorales!

Souvenez-vous encore! Lors de l'évaluation des fonctions, lors des tractations finales notamment, nous avions compris que si nous ne pouvions obtenir satisfaction matériellement dans l'immédiat, il serait tenu compte de nos justes revendications et que seraient étudiées les disparités que cette évaluation avait fait apparaître.

Souvenez-vous toujours de la bataille des 42 heures pour la fonction publique qui devait se traduire pour l'enseignement primaire par des conditions de travail améliorées, faute de pouvoir conduire à un allégement de l'horaire!

Certes, personne chez nous, pour l'instant, n'a été licencié d'où le bénéfice d'une baisse des effectifs d'élèves d'une part, la création d'un certain nombre très limité de postes d'enseignants complémentaires, d'autre part.

Mais à part ça? En quoi notre vie d'enseignant, d'instituteur, d'institutrice a-t-elle été modifiée si ce n'est dans le sens d'un accroissement effectif des tâches?

On se moque de nous; les promesses ne sont pas tenues et les enseignants primaires restent au dernier rang des préoccupations du Chef du Département et de ceux qui tiennent les cordons de la bourse.

Qu'on ose accorder, en réponse à des revendications plus que modestes de la SPG, un après-midi de décharge par quinzaine à nos collègues âgés de 60, 61 ou 62 ans est un affront que nous ne pouvons tolérer. C'est une aumône de l'ordre de 30000 francs qui nous est ainsi attribuée (*).

On ne peut s'empêcher de la comparer à ce qui a été accordé à nos collègues secondaires: non seulement l'allégement d'une heure d'enseignement hebdomadaire pour tous, mais deux ou trois heures pour les enseignants du Cycle d'orientation!

Franchement, après cela, qu'on ne nous dise pas que nous ne sommes pas des marionnettes aux yeux de nos gouvernants. Et ce ne sont pas les économies que l'on va faire sur notre perfectionnement, les centaines de milliers de francs qui viennent d'être retranchés de notre budget des remplacements (renseignement à confirmer) qui nous feront changer d'avis, même si ces sommes contribueront à l'amélioration des conditions de travail de nos collègues de l'enseignement supérieur.

Décidément, il y a des grèves qui se perdent!

R. Grob, du Groupe de réflexion

(*) ESSAYONS UNE APPROXIMATION (EN COMPTANT LARGE)!

(10 personnes primaires intéressées par l'offre du DIP) × (20 matinées) × (150 francs de frais de remplacement) = Budget annuel 30000 francs.

(**) Tentons une deuxième approximation, plus hasardeuse convenons-en!

(2000 postes secondaires) × (1 heure) × (36 semaines) × (50 francs, prix d'une heure d'enseignement) = 3600000 francs. Par précaution, considérons la moitié de ce budget comme plausible: nous arrivons à 1800000 francs.

(***) Comparons 1800000 / 30000 = 60 / 1.

60 contre 1! Serait-ce là le coefficient de considération qu'accordent nos autorités respectivement à l'enseignement secondaire et à l'enseignement primaire?

A suivre... (?)

1980 année de la communication?

Il est banal, je le sais, de prendre prétexte d'une fin d'année pour faire un bilan. Mais tandis que je vous imagine organisant soupes de l'Escalade ou fêtes de Noël, je ne peux m'empêcher de jeter un regard en arrière sur l'année civile 1979.

Feuilletant le classeur des doubles de correspondance, je trouve pèle-mêle — le seul ordre étant ici chronologique — des lettres concernant:

— la permutation des enseignants d'un secteur dans l'autre,
— des requêtes du Conseil d'Etat et à différentes instances officielles pour la défense individuelles de collègues,
— deux conférences de presse,
— des refus de soutien à des actions publicitaires camouflées sous des aspects pseudo-pédagogiques,
— des tractations multiples à propos du statut de l'enseignant (congés maternité et allaitement),
— des félicitations à de nouveaux adhérents,
— des interventions à divers niveaux sur la question des prix,
— la défense de l'égalité de salaire enfantine-brevetées (que le Grand Conseil tarde à adopter) et celle brevetés-stabilisés plus difficile encore à décrocher,
— des regrets à des démissionnaires,
— les premières traces de l'introduction de l'allemand en 4P comme les échos des groupes d'animation en français,
— des contacts avec plusieurs compagnies d'assurance-maladie pour un contrat collectif,
— des informations à des collègues qui ne connaissent pas notre action,
— des négociations avec la DEP, portées parfois jusque devant le Chef du Département,
— des contacts avec les parents,
— la position de la SPG défendue sur tel ou tel sujet par-devant la commission de l'enseignement du Grand Conseil,
— CIRCE I, II, III, l'Ecole romande,
— des rencontres avec les autres ordres d'enseignement
  — avec des collègues romands ou français
  — une assemblée de délégués SPR,
— la CIA et ses secousses...

Mai 79 — arrêtons là; bilan n'est pas inventaire.

Tout ce papier jaune n'est que la trace matérielle de ce que nous tentons de faire, avec plus ou moins de réussite, de doigté ou de fermeté. Il y manque aussi toute la richesse des contacts directs, verbaux.

Au fait, collègues, connaissez-vous le fonctionnement de votre association, ses rouages, ses possibilités comme ses limites?

Avez-vous le réflexe en cas d'incertitude d'appeler le 29 26 60? Je suis souvent très étonnée de voir combien le contact est facile par téléphone, combien de choses intéressantes se passent dans nos écoles, mais restent ignorées, combien aussi d'enseignants acceptent avec fatalité des situations tout à fait réversibles.

A toutes ces voix souvent sans visage, qui prennent la peine de nous informer, de donner leur point de vue positif ou négatif, de se renseigner pour retransmettre plus loin vont mes remerciements et ceux du comité. Elles nous aident à forger mieux notre attitude, à la modifier en fonction des vœux du corps enseignant primaire. Rien n'est pire que le silence!

Puisqu'en janvier nous entamerons une tournée des écoles (voir «Educateur» N° 38) permettez-moi d'insister pour que ces rencontres soient l'occasion d'un vrai dialogue, où vous aborderez avant tout **vos** problèmes. Bien sûr nous avons prévu des sujets, mais si nous repartions sans les avoir entamés, mieux si vous nous fixiez une autre date de rencontre, nous aurions probablement réussi à établir une réelle communication. Ce sont mes vœux pour l'an qui s'avance que je vous souhaite généreux et enrichissant malgré la grisaille, voire la noirceur, des événements qui secouent la vieille planète.

L. U.

Compte rendu de l'A.G. du 26 novembre 1979

Il est assez rare qu'une assemblée SPG n'ait pour sujets «que» des informations et qu'aucun vote ne soit prévu. C'est pourtant ce qui a caractérisé la rencontre du 26 novembre dernier. Assemblée détendue, disposant de suffisamment de temps et où ceux qui le désiraient eurent l'occasion de s'exprimer et d'apporter au comité cet éclairage de la base si nécessaire à une bonne évaluation de la situation.

Encore quelques démissions, bien compensées par les admissions. Rappelons ici que si chaque année la SPG prend contact avec les nouveaux brevetés, elle compte aussi sur les membres, dans les écoles, pour faire connaître notre association aux jeunes collègues. Une information sur les derniers acquis parviendra prochainement dans les bâtiments.

Cotisations

On connaît les tribulations de la SPG pour l'encaissement des cotisations. Actuellement nous en sommes donc revenus, de force, au système du paiement individuel par compte de chèques. Ici le comité aimerait adresser un très chaleureux merci à tous ceux qui, à réception de notre information, ont immédiatement effectué un versement. Nous rappelons aussi la possibilité de règlement en plusieurs acomptes qui peut faciliter les choses en cette fin d'année souvent surchargée d'échéances.

Prix

C'est la dernière qui sonne! Appel lancé à tous pour qu'enseignants et parents joignent leurs efforts pour la récolte de signatures. Initiatives à retourner au GAPP ou à la SPG au plus tard le 22 courant.

Horaire scolaire

Le corps enseignant primaire reste fermement attaché au découpage actuel de l'horaire scolaire avec une journée entière de congé par semaine. La SPG défendra le statu quo devant les autorités. Si la question de l'horaire est soumise à la votation populaire, une assemblée SPG prendra position sur les solutions à disposition, le sondage ne constituant qu'une prise de température.

Essaimage

Les relations comité-membres s'établissent à plusieurs niveaux: en assemblée, par contacts personnels, etc. Une étape intermédiaire vous est proposée, nous l'avons intitulée «essaimage». En lieu et place de 2 séances du comité, les membres se répartiront par deux dans les diverses régions du canton. Une circulaire parviendra dans les écoles fixant dates et points de rencontre. Lors de ces réunions nous attendons avant tout que les collègues apportent leurs suggestions, leurs problèmes, leurs remarques positives et négatives tant sur les options de la SPG que sur la marche de l'école primaire en général.

Divers

Allemand: difficultés à différents niveaux, en particulier à propos du recyclage des maîtres volontaires de la mise en place expérimentale qui devrait débuter en septembre 80. Quand cessera-t-on de considérer les enseignants comme de vieux élèves? Un des trois groupes renonce à participer à l'expérience vu les conditions actuelles: recyclage insatisfaisant, manque d'information tant sur la méthodologie que sur l'aménagement des programmes.

Contact avec les candidats: que fait-on pour ces futurs collègues: — pour les aider en cas de besoin, pour leur faire connaître la SPG. Sujet souvent repris qu'il est convenu de transmettre pour étude à la commission «Etudes pédagogiques».

Séance intéressante, atmosphère souriante, l'aula de UNI I nous est favorable!

L. U.

Ceux qui s'en vont

Encore un pan qui s'effondre, aux vestiges de l'U.I.P.G.: Georges Dietrich, 83 ans et Louis Servettaz, 93. Deux collègues à qui nous sommes venus rendre les honneurs à Chêne-Bourg le 21 novembre, à Onex le 23.

Georges Dietrich. Le pasteur André Privat, introduisant sa méditation par le verset: «Je lève les yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours», ne pouvait choisir un texte qui convînt mieux pour rendre hommage à (nous citons ses propres paroles) «un pédagogue exceptionnel et un montagnard passionné» qui ne formaient qu'un en Georges Dietrich.

Matu pédagogique en 1916, trois ans de stage assaisonnés de longs mois aux frontières, il se vit confier une classe à la Servette. Vers la fin de sa carrière, il enseigna à l'école Trembley dont il fut maître principal. Ici comme là, le savoir qu'il inculquait était indissociable de l'amour de l'Alpe qu'il fit partager à quarante volées d'écoliers. Il se complaisait dans les solitudes rocheuses et, de ce qu'il en rapportait, il émerveillait les enfants. Ceux-ci formaient d'ailleurs sa seule famille, son penchant à l'indépendance l'ayant fait renoncer à d'autres liens.

Il fut un des pionniers aux cours de ski du jeudi, à la Givrine, il y a de cela 48 ans. Sa passion de l'Alpe ne l'a pourtant jamais fait manquer une séance de l'U.I.P.G., dans l'annexe du «Coq d'Or», champ clos d'empoignades révolues.

Louis Servettaz. Le curé André Luisier développa cette parole: «Vous savez où je vais, où je suis et en savez le chemin.» Enfant de ce terroir qui descend du coteau jusqu'à Onex, l'officiant pouvait parler de Servettaz en connaissance de cause.

Celui-ci avait débuté dans l'enseignement à Soral puis, peu avant la guerre de 14, s'était installé à Bernex où l'attendait la charge de régent principal. C'est dans cette commune, alors agricole et vigneronne, qu'il donna la mesure de son dévouement. Le curé Luisier résuma la vie de notre ancien collègue, «pédagogue de cette génération qui s'inspirait des expériences de la vie de tous les jours pour enseigner ses élèves», faisant du vécu quotidien son cahier de préparation. Le quotidien, il lui consacrait son temps disponible: le Signal F.C. qu'il fonda en 1924 et présida, la société de tir «La Fraternelle», la Boulangerie agricole qui lui dut son essor, acceptant encore la vice-présidence de l'U.I.P.G. dont il dirigeait les débats, comme on l'a vu, souvent fort houleux. Une disponibilité de quarante ans pour son entourage, il faut le faire! Servettaz termina sa carrière au Grand-Lancy et Onex lui servit de retraite paisible.

Jean Lagier

VIENT DE PARAÎTRE

«Moi, mère de drogué»*

Le vécu, le quotidien d'une enseignante primaire genevoise pour qui sa classe de 3e année fut le refuge, hors du spectacle d'un fils englué dans la drogue.

La lutte d'une mère, ses échecs, ses espoirs furtifs, son combat renouvelé contre un mal rebelle à toutes les thérapies.

Enfin la sortie du tunnel de sept années dans l'enfer de la drogue et de l'alcoolisme.

C'est cent vingt pages, admirables de sincérité, écrites d'une plume qui sait choisir ses mots. Notre collègue, l'âpre lutte terminée, après la régénération de son fils, a voulu voir de près cette communauté thérapeutique où des toxicos s'efforcent d'échapper à leur envoûtement. Elle a fait un stage au Levant, à la périphérie de Lausanne, travaillant, vivant et vibrant avec une trentaine de paumés dont les deux tiers de pénaux et leurs sauveteurs, d'anciens toxicos ayant jeté leur défonce aux orties.

Micheline Leroyer s'adresse, bien sûr, à celles qui passent par les transes que leur inflige un enfant qui se drogue. Mais elle confirme, aux enseignants que nous sommes, la promesse d'un havre, dans la classe, quand la bourrasque s'abat sur nous.

Jean Lagier

---

* *Micheline Leroyer. «Moi, mère de drogué.» Edition Histoires d'ici. Payot.*

Le musée nous a ouvert ses portes, devra-t-il bientôt les refermer?

Les portes de nos musées ont toujours été largement ouvertes à nos classes. Depuis septembre 1979, un nouveau pas a été franchi. Le désir de nombreux enseignants et du groupe environnement d'utiliser davantage les richesses du Musée d'histoire naturelle rejoint celui de la direction du musée. Ce désir commun a permis des réalisations plus concrètes:

— des projections de films tout au long de l'année scolaire,
— une information au corps enseignant par les conservateurs du musée,
— l'installation de vitrines en rapport avec des films.

Les films proposés ont été choisis en fonction des films existants et de l'information donnée lors des séminaires ou proposée par les «Cahiers environnement».

Ces nouvelles possibilités offrent aux enfants une riche documentation qui complète les moyens habituels de recherche: diapositives, livres, fiches, images, etc.

Certains films peuvent être commandés par les enseignants à la Centrale du film, à Berne, mais ce que le musée met à disposition et que seul il peut offrir, ce sont ses vitrines, les plus modernes d'Europe, par exemple: «les oiseaux aquatiques», «les nids des insectes sociaux», et une information donnée aux maîtres par des spécialistes qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à cet effet.

L'engouement de dizaines de collègues pour cette nouvelle forme de travail a failli faire sauter le central téléphonique du musée. Deux heures après le début des inscriptions, toutes les places étaient réservées pour le trimestre en cours. La secrétaire du musée (elle organise les séances en plus de son travail courant) proposait alors avec beaucoup de dévouement de mettre sur pied des séances supplémentaires. Il n'est pas facile de planifier, de coordonner déplacements et séances.

— Collègues, utilisez vos pense-bête et ne venez qu'à votre tour!

L'obscurité est propice, semble-t-il, aux... pique-niques. Après chaque séance, papiers et pelures d'oranges, voire trognons de pommes, mais surtout chewing-gums collés un peu partout (n'est-ce pas, collègue, dont la robe s'est trouvée «enchewingommée»?), obligent les gardiens du musée à un travail supplémentaire.

— Collègues, faites comprendre à vos élèves que l'écologie commence par soi-même, que le travail d'autrui se respecte et qu'une heure sans manger, grignoter ou sucer n'est pas le commencement d'une disette.

La projection de films favorise les discussions, même parfois l'excitation. Sans nul doute, les enfants sont intéressés, mais lorsque deux cents enfants (le musée en reçoit 600 à 800 par jour) se trouvent réunis, cela crée du vacarme.

— Collègues, parlez avec vos élèves de ce que vous allez voir. Il y a diverses attitudes selon que l'on se trouve chez soi devant la télévision, au cinéma pour voir un «de Funès», ou au musée où l'on va se renseigner. La vie en communauté exige une bonne discipline.

Si nous voulons que la collaboration se poursuive et que d'autres musées nous ouvrent leurs portes aussi largement, un effort est à faire.

La compréhension par le public du renouveau pédagogique est à ce prix.

Enseignant primaire,
Groupe environnement.

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

HAWE®
PELLICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES
HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 42 04 43

CH-2006 Neuchâtel
Ch. des Valangines 3
Tél. 038/ 25 32 08

SACO SA LAINERIE
et ses matières pour l'artisanat
Grand choix: rouets, fuseaux, cardes ● 99 sortes à filer ● Cardage ● Métiers à tisser ● Dentelles ● Fils fins à géants: laine, soie, coton, lin ● Tissus spéciaux ● Mat. pour batik et bougies ● Savons de Marseille.
Toujours nouveautés, prix directs, magasin, vente par correspondance, catalogue gratuit.

CAFÉ-ROMAND
St-François
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
Lausanne
L. Péclat

HISTOIRE JUNIORS

une nouvelle collection d'albums cartonnés tout en couleurs

Charlemagne, Henri IV, Pasteur... qui ne connaît ces noms célèbres, mais que savons-nous d'eux et de leur époque ? Les ouvrages de la collection Histoire Juniors renseigneront utilement les jeunes sur les grands hommes et les grands événements qui ont fortement marqué l'histoire. Ils nous apprennent aussi comment les gens s'habillaient, comment ils vivaient et travaillaient aux différentes époques ainsi restituées par le texte et par l'image.

Dix titres actuellement disponibles pour les 8-12 ans.

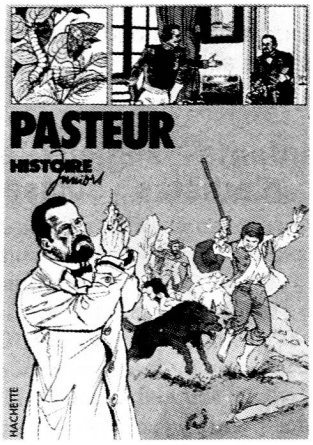

N° 1 VERCINGÉTORIX
N° 2 CHARLEMAGNE
N° 3 SAINT LOUIS
N° 4 JEANNE D'ARC
N° 5 HENRI IV
N° 6 LOUIS XIV
N° 7 LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
N° 8 NAPOLÉON
N° 9 PASTEUR
N° 10 DE GAULLE

Chaque volume : Fr. 7.40

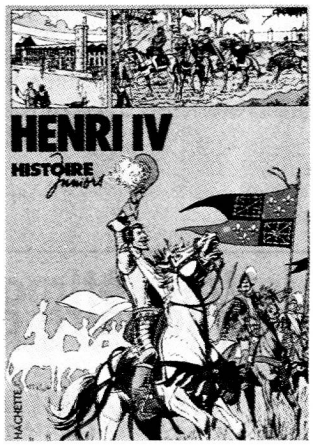

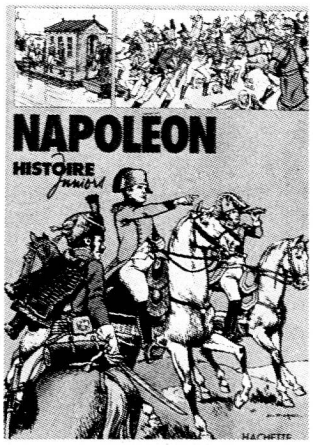

En vente en librairie

DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

CLASSIQUES HACHETTE — PARIS

Rochers-de-Naye

Sortie à skis
pour classes primaires et secondaires

Fr. 7.— par élève

comprenant :

— train aller et retour dès Montreux ou Territet

— libre circulation sur les deux skilifts des Rochers-de-Naye

Renseignements :

MOB Montreux ✆ 61 55 31 ou 61 55 22

Un disquaire pas comme les autres:
la petite boutique VDE-GALLO à Lausanne (rue de l'Ale 46)

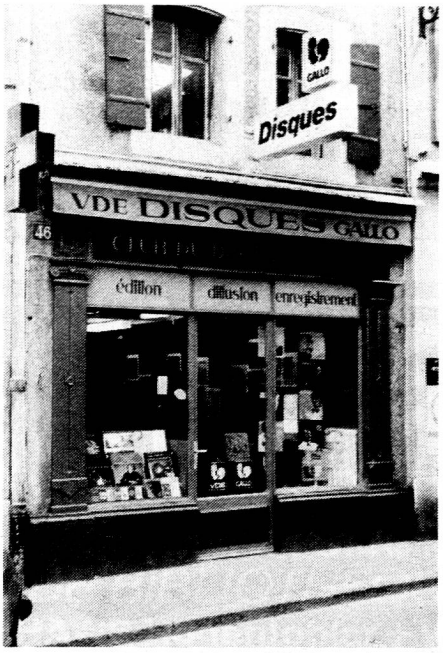

46, rue de l'Ale.

Vous y trouverez, à des prix avantageux, un grand nombre de disques et cassettes que vous ne trouvez pas ailleurs:

littéraires - éducatifs - pour enfants - religieux - et tous les enregistrements d'artistes suisses (classique et variété).

Venez nous rendre visite!

Vous pouvez aussi, par téléphone, passer commande ou demander nos catalogues.

Disques VDE-GALLO, rue de l'Ale 46, 1000 Lausanne 9

Tél. (021) 22 80 24

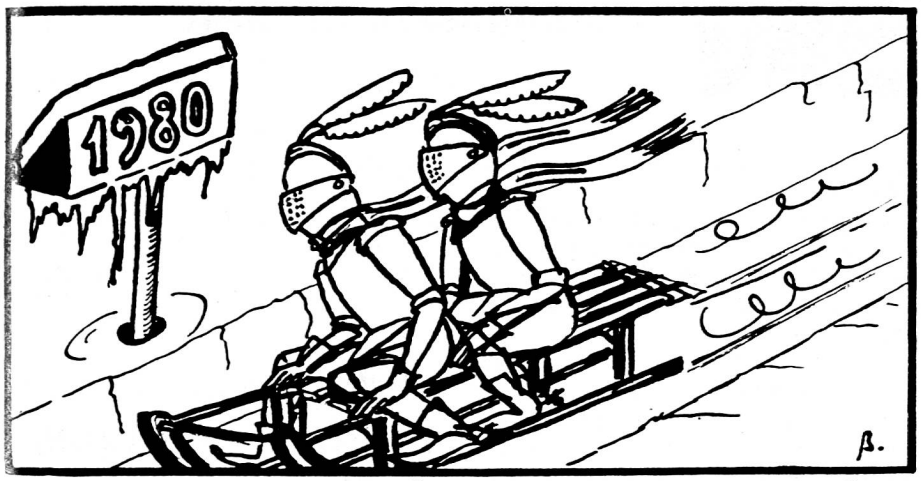

EDITORIAL

A tous et à toutes une excellente année 1980!

En particulier à tous nos membres syndiqués,
à tous les retraités qui en 1979 ont cessé de se rendre chaque jour dans leur classe,
aux épouses et aux époux qui ont perdu leur conjoint,
aux nouveaux adhérents qui font «la nique» à ceux qui ont démissionné,
à nos autorités cantonales et communales responsables de l'école dans notre république,
à tous les mécontents qui ont pour une raison ou pour une autre interrompu la lecture de l'«Educateur»...

Le rédacteur cantonal souhaite ardemment écrire moins de c... l'année prochaine afin que ce terme disgracieusement gras et suffisant ne soit plus «dilapidé» à l'endroit de notre journal.

Le rédacteur cantonal

Entretien DIP - Comité central

Dès janvier 1980, le colloque de l'enseignement primaire «nouvelle formule» commencera ses travaux; les associations professionnelles désigneront chacune **six** représentants (meilleure représentation qu'auparavant...).

Un projet de note de travail sera élaboré par le DIP et soumis à notre CC. Il tiendra lieu, pour cette séance, de procès-verbal.

Gérald Bouquet fait une analyse de la participation des associations professionnelles à la gestion de l'école. Le chef du DIP fait remarquer que notre délégation n'est pas assez représentative: trop de préprofessionnels par rapport aux primaires. A quoi G.-A. Monnier répond que notre syndicat est une association regroupant des enseignants de toutes les catégories, de la jardinière d'enfant au maître gymnasial.

La loi générale sur la scolarité, loi cadre renvoyant à de nombreux règlements d'application, sera un grand pas en avant (?) pour l'école neuchâteloise. Un débat très large et très ouvert aura lieu à tous les niveaux.

Le groupement des communes du Littoral, entre autres, estime que l'école neuchâteloise est à la communauté neuchâteloise. A ce propos, on peut se demander si ce groupement est très représentatif des diverses tendances politiques des communes qu'il «représente»... L'avis est assez répandu, dans les communes, que cet «organisme» parallèle ne fait que «doubler» certaines décisions prises légalement par les législatifs communaux.

La formation cantonalisée des futures jardinières d'enfants doit éviter de trop «primariser» nos futures jeunes collègues. Le titre de formation de base minimum qui sera exigé à l'entrée à l'Ecole normale sera le point d'achoppement majeur au moment des négociations finales, de même le problème des traitements!

A propos du perfectionnement (formation continue), le CC ne peut que réaffirmer sa position, en parfait accord avec les thèses votées au Congrès SPR de La Chaux-de-Fonds: soit un perfectionnement organisé verticalement **par un seul service.** La position de la SPR dans ce domaine a été rappelée au chef du DIP.

Les négociations concernant la répartition des décharges horaires dont pourraient (!) bénéficier les instituteurs-étudiants à l'Université pour l'année scolaire 1980-81 ne sont pas interrompues. Le CC communiquera par écrit son désir de les voir reprises au plus tôt.

La procédure de consultation quant au statut général de la fonction (d'enseignant) n'a pas encore été définie au niveau du DIP.

Langue II: une expérimentation est prévue dans notre canton en 1981 (2 périodes hebdomadaires aux niveaux 4 et 5). Quelques groupes de travail se mettront au travail dès janvier 1980.

En français, le départ de l'action se situe en 1982.

J.-P. Buri

Comité central VI

Séance du 16 novembre 1979

COMMISSION EP-SPN

Les sections du Locle, de Boudry, de Neuchâtel et du Val-de-Travers se sont réunies récemment en assemblée générale.

Le président vous a donné connaissance des options définies dans le N° 38 de notre journal, ceci pour les sections du Bas. Le Locle demande au CC d'examiner la possibilité de demander un avis de droit quant à la décision de suppression des décharges prise par le DIP. Dans la section de Neuchâtel on a évoqué la possibilité de recourir à Lausanne. Dans la situation actuelle, nous «aurions toutes les chances de voir notre recours aboutir... A Lausanne, c'est devenu une habitude de donner raison au plaignant». Même le Grand Conseil s'est ému de ce problème!

POINT DE LA SITUATION

3 novembre 1979: la section du Val-de-Travers envoie une lettre au juge du tribunal de district, lettre dans laquelle il est annoncé que le recours contre la décision de l'AG du 9 mai est retiré.

6 novembre: copie de cette lettre est adressée à notre président par l'intermédiaire de Me Godet.

7 novembre: Me Godet confirme à G. Bouquet le retrait du recours.

12 décembre: AG cantonale extraordinaire à Colombier. Vous avez reçu la convocation et l'ordre du jour.

STATUT DE L'ENSEIGNANT

Brève information concernant le projet de quotation des diverses fonctions grevant le budget de l'Etat: il semble qu'un scepticisme assez sensible règne parmi les représentants des diverses associations professionnelles concernées.

CALENDRIER

La prochaine séance du comité central est fixée au 7 décembre. Vous en trouverez un compte rendu dans le numéro 2 de 1980.

J.-P. Buri

Commission langue II

La commission se réunit le mardi 4 décembre 1979, à Neuchâtel. A l'ordre du jour:

— information quant aux décisions de la CDIP;
— édition du cours romand langue II (niveau 4);
— expérimentation du cours romand (procédure);
— avenir de la commission cantonale langue II.

Un prochain «Educateur» vous tiendra au courant des options prises par cette commission consultative. *J.-P. Buri*

Commission EP-SPN

La commission s'est réunie mardi 27 novembre.

Une ouverture réelle de l'Université pour les enseignants... enseignant ne peut que correspondre à un aménagement très souple des décharges horaires dans la grille hebdomadaire.

L'exemple limite cité ici et là comme «référence» provoque la seule réaction qu'il mérite! En effet, on voit mal un enseignant «faire son jardin» pendant qu'un collègue tient «sa» classe puisqu'il jouit d'une décharge «ce» fameux jeudi ou vendredi où certaines personnes bien intentionnées se sont «étonnées» de cette «chose»... S'étonne-t-on lorsqu'un employé des CFF «prend» son congé un autre jour que le dimanche? Chacun sait qu'il travaille souvent le dimanche. Soit. Pourquoi ne pas essayer de faire comprendre qu'un instituteur travaille **aussi** le mercredi après-midi...

Les divers contacts que des membres de la commission ont pu avoir laissent supposer que les auteurs du projet de suppression des décharges pour l'année scolaire 1979-80 ont été les premiers... surpris de la rapidité avec laquelle on a rejoint leur point de vue! Aux enseignants de payer la casse d'un manque d'information ou de consultation de quelques personnalités administratives de nos écoles...

Une enquête-questionnaire sera lancée prochainement afin de connaître l'avis des 75 collègues qui ont maintenu leur inscription à l'Université. Il serait idiot que notre commission veuille le «bonheur» de ces derniers alors que cette décharge ne les laisseraient qu'indifférents...

Le délégué au CC est chargé toutefois de demander que tout soit entrepris pour que les négociations redémarrent dans les meilleurs délais.

J.-P. Buri

«Educateur» - Thèmes communs 1980

Les lignes générales des quatre thèmes de la série 1980 ont été définis lors de la dernière séance de la commission des rédacteurs romands à lausanne.

Les titres **(rédaction provisoire)** seront les suivants:

N° 10 Les structures scolaires cantonales
N° 20 Quelles formes de travail à mi-temps dans l'enseignement?
N° 30 Les instituts de formation d'enseignants en Romandie
N° 38 Les écoliers travaillent-ils trop?

La rubrique neuchâteloise est **votre** rubrique. Si l'un (l'une) d'entre vous souhaite traiter l'un ou l'autre sujet, un coup de fil suffira. Nous prendrons toutes dispositions utiles. Alors...?

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

CONSTRUCTION
PLANS
TRANSFORMATIONS
AGRANDISSEMENTS
RENOVATIONS
TOUTES REALISATIONS
consultez-nous et nous vous conseillerons gratuitement
demandez sans engagement notre documentation et guide de construction
nombreux terrains à disposition

Centre de sports et de détente, Frutigen
encore des places libres pour CAMPS DE SKI (Elsigenalp-Metsch, 2100 m)
3 janvier au 12 janvier 1980
20 janvier au 9 février 1980
3 mars au 29 mars 1980
Information: Office du tourisme CH - 3714 Frutigen, tél. (033) 71 14 21.
180 lits, surtout des chambres à 6 et à 12 lits.
Piscine couverte, entrée comprise dans le prix de pension.

CAMPS DE SKI? SÉMINAIRES?
Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 180 foyers. Service à la clientèle!
contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Solidarité chômeurs

Le Comité central s'est réuni à deux reprises — les 15 et 19 novembre — sous la présidence de Paul Möckli. De longues séances, allongées encore par un problème dont il se serait bien passé: celui du groupe «Solidarité chômeurs». Le terrain est délicat, car des gens ont intérêt à voir le SEJ s'embrouiller. Saura-t-il se sortir de cette mauvaise passe? Afin que chacun soit bien informé, j'ai tenu à exposer les faits de cette affaire en toute objectivité.

Il y a quelques mois, un groupe «Solidarité chômeurs» était mis sur pied par quelques enseignants appartenant aux syndicats CRT et VPOD, et à l'Association des enseignants sans place. Le SEJ fut invité à participer aux travaux. Il y délégua quelques membres de son comité, puis un seul appelé à faire partie du «bureau». La principale activité du groupe consista d'abord à revendiquer une réorganisation complète de la Centrale de remplacement. A l'assemblée des délégués du 26 septembre, puis à l'assemblée générale du 31 octobre, le représentant du comité au groupe présenta un rapport sur l'activité de ce dernier.

Les premiers ennuis survinrent lorsque le Service de l'Education s'émut en recevant la requête écrite du groupe. L'esprit de cette revendication ne concordait pas avec celui qui présidait aux relations qui s'étaient instaurées entre le département de l'Education et le SEJ. Or, la lettre du groupe était également signée du représentant du SEJ. Le CC déclara avec raison que cette collègue avait apposé sa signature «en toute bonne foi», mais qu'elle n'engageait qu'elle-même, puisqu'il ne s'était prononcé ni sur le fond, ni sur la forme de la lettre.

Puis sortit un fascicule intitulé «Chômage - revendications - travail des commissions» (du groupe solidarité), dont la couverture était ornée de quatre sigles, dont celui du SEJ. Il était fait d'une série de revendications, signées AESP, CRT ou encore VPOD, presque toutes inspirées des revendications antérieures de la SPJ et du SEJ. Ici encore, le SEJ était associé à une action pour laquelle il n'avait été nullement consulté.

Entre temps, le Service de l'Education avait fait savoir qu'il considérait le SEJ comme interlocuteur préférentiel et que le groupe aurait à passer par lui pour faire connaître ses revendications.

Afin d'éclaircir l'affaire, le CC invita à une rencontre les responsables du groupe. Ceux-ci n'y portèrent pas présence. Les comités de sections enfin, par leurs présidents, demandèrent la convocation d'une assemblée extraordinaire des délégués «pour traiter de ce sujet et prendre une décision démocratique». Ils invitaient aussi le CC à surseoir «à toute décision définitive quant à la poursuite de sa participation au groupe intersyndical». L'assemblée a été fixée au 12 décembre.

On en est là. L'assemblée aura eu lieu lorsque paraîtront ces lignes. Les délégués auront à choisir entre la politique d'efficacité menée jusqu'à présent par le CC, et celle qui pourrait conduire à l'absence de toute réalisation si elle avait pour moteur le déballage sur la place publique de sentiments controversés. Souhaitons que l'esprit souffle ce 12 décembre!

Dans sa séance du 15 novembre, le CC s'est encore occupé d'une lettre de Jean-Marie Miserez ayant trait au déroulement de l'Assemblée des délégués. Notre collègue souhaite notamment que le vote des deux chambres soit simultané. La procédure de vote, répond le CC, est laissée à la discrétion du président de l'AD, pourvu que soient respectés les statuts.

Le CC accepte l'invitation de la SEJB de participer à une réunion commune au cours de laquelle seront discutés le partage du fonds Croix-Rouge Jeunesse et l'avenir du Centre d'information pédagogique.

Le département de l'Education a décidé de former une commission cantonale de l'observation du français. Le SEJ est invité à proposer des candidats.

A. Babey

INDEXATION DES SALAIRES

Ferme revendication du SEJ

En date du 27 novembre, le SEJ et l'APJU (Association du personnel de la République et Canton du Jura), dans une lettre commune adressée au gouvernement, ont revendiqué une indexation des salaires du corps enseignant et du personnel de l'Etat.

«Suite au renchérissement intervenu au cours de l'année 1979 (indices: 105,1 en juin et 105,6 en octobre) et en vertu des lois et décrets en matière de salaire comme des disponibilités prévues au budget 1980 de l'Etat, nous prions le gouvernement, dit la lettre, de proposer au Parlement l'indexation des salaires des fonctionnaires et employés de l'Etat et des enseignants selon les modalités suivantes:

- **l'indexation est basée sur l'indice évalué en décembre 1979, mais arrondie à l'unité immédiatement inférieure;**
- **à cet effet, le gouvernement propose au Parlement d'ouvrir les crédits prévus au budget 1980 sous rubrique 2510/307;**
- **les associations soussignées demandent que l'indexation entre en vigueur au 1er janvier 1980, mais avec effet rétroactif dès le 1er juillet 1979 (selon l'indice atteint à cette date);**
- **elles se réservent le droit de revendiquer une nouvelle indexation au cours de l'année 1980 si l'indice accuse une nouvelle hausse.»**

On sait que les vues du gouvernement sur l'indexation diffèrent sensiblement de celles du SEJ et de l'APJU. Selon les renseignements que nous avons pu obtenir, il a prévu de proposer au Parlement d'octroyer 2% de renchérissement avec effet rétroactif pour l'année 1979, et 4% supplémentaires dès le 1er janvier 1980.

Au cours de la séance du Parlement qui s'est déroulée le 29 novembre, notre secrétaire, René Bilat, a orienté les députés sur la démarche commune du SEJ et de l'APJU, et l'a confirmée à l'adresse du gouvernement. A la question posée, le président Lachat a répondu que la requête des enseignants et du personnel de l'Etat avait été confiée pour étude à la commission du personnel, et que le montant de 4,35 millions de francs prévu au budget devrait être suffisant pour honorer ces revendications dans le cas où le Parlement les accepterait.

A. Babey

C'est le divorce

L'année qui s'achève, et qui fut la première de l'autonomie du canton du Jura au sein de la Confédération suisse, vit une collaboration heureuse entre le canton de Berne et le nouveau canton dans le domaine du perfectionnement du corps enseignant. Un accord signé entre les deux parties, au plus haut niveau, permettait aux enseignants — sous quelques réserves — de suivre tous les cours, d'un côté comme de l'autre de la nouvelle frontière. Si les cours de formation continue étaient organisés à Moutier pour le Jura méridional et à Saint-Ursanne pour le canton du Jura, ils étaient ouverts à tous, et les cours obligatoires continuaient, comme par le passé, à voir leur élaboration se préparer au Centre de perfectionnement de Moutier.

Or, tout cela est définitivement révolu!

Voyons les faits. En août de cette année, le canton du Jura présenta une demande formelle au canton de Berne afin de poursuivre une collaboration étroite avec le Centre de Moutier, cette demande devant être traitée dans le cadre général des accords entre les deux cantons. **A ce jour, aucune réponse n'est encore parvenue de Berne aux autorités du canton du Jura.**

Plusieurs postes créés

En face de cette situation, et en raison des délais très courts qui lui sont impartis pour mettre sur pied les cours de perfectionnement et de formation continue, le département de l'Education, secondé par la commission ad hoc, met les bouchées doubles.

Il a déjà procédé à la nomination de trois animateurs de branches, déchargés d'une partie de leurs leçons: Charles Félix pour les mathématiques, Fernand Donzé pour le français, et Jean Wagner pour l'environnement. Il met au concours un poste à mi-temps de directeur du Centre de perfectionnement, qui aura son siège à Porrentruy.

La commission étudie toutes les demandes individuelles ou d'associations pour l'organisation de cours de formation continue. Sur son bureau également, le volumineux dossier des cours obligatoires qui devront absolument se poursuivre pour que soit assurée l'intégration à l'Ecole romande.

Un coup dur pour le Jura, que les responsables n'attendaient pas de la part de Berne, mais qu'ils surmonteront.

Mais que Berne le veuille ou non, une «certaine» collaboration devra quand même se poursuivre. Si les deux parties peuvent réunir aisément leur monde pour assurer une présence suffisante dans les cours obligatoires, aucune des deux, par sa petitesse géographique, ne pourra garantir un nombre acceptable de participants à de multiples cours de formation continue. Comme il serait difficile, à l'heure actuelle, pour une partie comme pour l'autre, de se passer des services de certains animateurs venant d'en-deçà de la frontière...

S'il s'agit donc bien d'un divorce, il sera, pour l'instant du moins, plus formel que réel.

C'était le vœu du SEJ

Le Centre de perfectionnement de Moutier, qui ne pouvait sans doute attendre d'en haut des décisions problématiques, vient de sortir son catalogue de cours 1980. Comme l'année dernière, il est riche et volumineux.

Or, des enseignants du canton du Jura se sont déjà inscrits à certains de ces cours, qui avaient, par d'autres voies, fait l'objet d'une publication.

Pourront-ils les suivre? M. Charles Moritz, inspecteur scolaire, président de la commission des cours de perfectionnement, est formel: «Il existe entre les cantons romands une disposition qui permet, s'il reste encore des places libres, d'accepter dans un cours organisé par un canton des enseignants venant d'un autre canton. Les enseignants jurassiens qui seront admis dans les cours mis sur pied par le Centre de perfectionnement de Moutier recevront du canton du Jura une subvention conforme à la législation. Une information complète sera prochainement fournie à ce sujet.»

Regrets ou pas regrets de la fin de non-recevoir bernoise? Pas pour le SEJ, qui avait clairement exprimé son désir de voir le nouveau canton se doter d'un organisme propre au perfectionnement de ses membres.

A. Babey

La bonne marche de l'AJEPS

L'Association jurassienne d'éducation physique scolaire (AJEPS), dont la création remonte au 10 novembre 1978, a tenu sa première assemblée générale le 23 novembre à Glovelier. Dans son intéressant rapport, Jean Petignat ne s'est pas contenté de relater une activité déjà abondante de l'association qu'il préside. Il est allé plus loin en manifestant sa ferme intention d'une politique claire de l'éducation physique scolaire dans le nouveau canton, une politique propre «qui nous permettra d'abandonner dans un délai relativement court toute la législation bernoise, modifiée, complétée, accommodée ou remaniée par ceux-ci ou ceux-là».

Jean Petignat a rappelé que l'AJEPS, quelques jours après sa création, avait été acceptée en qualité de membre à part entière lors de l'assemblée des délégués de la Société suisse des maîtres de gymnastique. Dès sa constitution, le comité s'est efforcé d'assurer une certaine continuité (après la scission de l'ancienne section bernoise), mais surtout, il s'est attelé à une tâche énorme: l'étude des problèmes découlant non seulement de la création de l'association, mais également de la mise sur pied de l'Etat jurassien, et en particulier l'élaboration d'une législation nouvelle en application de l'article 30 de la Constitution cantonale: «L'Etat encourage la pratique générale du sport.»

Le programme d'action, exposé au représentant du gouvernement et adopté par le comité, comporte quatre parties:

1. **constructions** (toutes celles en cours et celles projetées, ainsi que l'élaboration de normes architecturales);
2. **programmes scolaires** (application des lois et ordonnances fédérales dans les différents établissements scolaires, élaboration de programmes et définition de priorités);
3. **formation des enseignants en éducation physique** (au Lycée, à l'Ecole de culture générale et à l'Institut pédagogique);
4. **perfectionnement et recyclage des enseignants** (introduction de nouveaux manuels, indemnisation des cours cantonaux, création de sections ou groupes régionaux et locaux).

Le ministre Jardin, lors de l'entrevue accordée aux délégués de l'AJEPS, avait accepté d'emblée toute une série de revendications réclamant principalement:

— la création de groupes de travail chargés en particulier d'étudier les points mentionnés dans le programme d'action;
— la reconnaissance et le maintien des acquis (indemnités, etc.);
— l'octroi d'une subvention spéciale importante pour le sport scolaire facultatif.

Au cours d'une autre entrevue, la Commission cantonale de sport, de laquelle font partie plusieurs responsables de l'AJEPS, a demandé la réorganisation de l'Office Jeunesse et Sport avec, en particulier, le rattachement de l'Inspection de l'éducation physique au Service de l'enseignement. L'AJEPS ne désire pas d'ingérence des associations sportives dans le domaine scolaire, mais souhaite en revanche une large collaboration avec ces mêmes associations.

En conclusion, Jean Petignat souhaita pour l'école jurassienne «un ensemble cohérent de lois, arrêtés, directives, plans et programmes de toutes sortes, adapté au Jura, défini après consultation de spécialistes, de gens expérimentés et surtout des enseignants concernés. Nous cherchons à intégrer pleinement l'éducation physique à l'éducation générale, sachant lui reconnaître et lui conférer sa vraie valeur, parfois face à d'autres branches de l'enseignement. Les premières idées sont lancées. L'année 80 verra déjà d'importantes réalisations. Nous demandons aux maîtres et maîtresses, à quelque degré qu'ils enseignent l'éducation physique, leur appui et leur collaboration, en les invitant à adhérer à notre association afin de soutenir efficacement notre action».

En guise de vœux...

Cette belle page de «Au Rythme des Saisons», un gros livre encore inédit d'un auteur jurassien, Jean Gigon.

«Mon intention n'est pas de dresser l'inventaire des méthodes pédagogiques de celui qui fut notre maître. Mais dire simplement qu'en somme, il faisait bon dans cette école.

»L'école elle-même était vieille, les salles n'avaient que des fenêtres hautes, ne laissant voir que le ciel. Et pourtant l'on ne s'y sentait pas enfermé. Le temps ne paraissait pas long exagérément, les heures de congé l'étaient souvent bien davantage! On ne s'y ennuyait pas non plus et rien n'y semblait vraiment monotone.

»Nous avions un maître qui ne nous brimait pas, qui ne s'imposait pas. Sauf par le rayonnement d'une générosité hors du commun. Et un sens tellement inhabituel de l'humour que RIEN, ou presque, ne paraissait tout au fond réellement sérieux, absolument, intégralement sérieux. Sérieux-pédant. Mortellement sérieux. L'école pour nous, sans être tout à fait un jeu, l'était quand même toujours un peu.

»Nous supportions sans même nous en rendre compte, sans qu'elle pesât si peu que ce fût, une autorité qu'il nous semblait avoir préalablement et volontairement acceptée. Le maître que nous avions n'avait nul besoin de l'affirmer. Elle était si ténue, si diffuse, elle existait tout naturellement, pas plus lourde à subir que l'air que l'on respire.

»M. Schaffner avait d'ailleurs, bien avant que les temps ne soient venus, placé son pupitre au même niveau que les nôtres; devant la rangée du milieu, celle de la 7e année (il y avait à gauche celle de la 6e et à droite la 8e). En outre, il avait l'habitude de se déplacer le plus souvent entre les bancs. Jetant en passant un coup d'œil aux travaux, donnant ici un conseil, posant là une question; il approuvait d'un hochement de tête, attirait l'attention sur une erreur, complimentait d'un mot, rudoyant affectueusement l'étourdi; posait parfois un bras lourd et massif — et faisant mine de presser de toute sa force — sur une épaule de costaud, rouge de plaisir.»

En bref

L'AJEPS a organisé six cours en 1979.

Le collègue et député André Richon a reproché au responsable J+S d'avoir fait paraître un article dans un journal régional, article qui s'adressait aux enseignants et qui déplorait leur manque d'assiduité pour leur perfectionnement personnel facultatif. Il existe des journaux corporatifs pour traiter de tels sujets, a dit l'interpellateur. Le lecteur moyen, non concerné, n'aura de cela qu'un intérêt négatif. Quant au fond du problème, l'enseignant peut choisir de se perfectionner ou pas.

Dans un vote indicatif, à l'unanimité moins deux voix, l'assemblée a repris à son compte le vœu du comité de voir intégrée l'Inspection de l'éducation physique dans le Service de l'enseignement.

A. Babey

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de février 1980.

1.1.3. **Activités créatrices manuelles.** M. J.-F. Favre. Dès février à Bienne. 1.9.1. **Travaux à l'aiguille: programme romand de 3e et 4e année.** Mme G. Sauvain. Dès février à Moutier. 1.13.1. **Mathématique: Formation d'animateurs pour les 7e, 8e et 9e année - Classe expérimentale.** (CIM). MM. M. Ferrario, C. Félix et M. Guélat. 21 février et 8 mai à Moutier. 4.2.1/2 **Education musicale.** Mme C. Bouduban et M. W. Steiner. 7 février, 6 mars, 24 avril, 22 mai à Bienne. 5.8.2 **Recherche et créativité musicale.** M. E. Blandenier. 23 et 24 février, 8 et 9 mars à Tramelan. 5.19.1 **Impression sur papier et tissus.** Mme P. Voelin. Dès le 6 février à Moutier. 5.39. **Sensibilisation aux aspects de la «psychomotricité».** (5.79) ACBMO. Mme R. Schnydrig. 2, 9 et 16 février à Bienne. 5.54.3. **Réalisation d'un film de présentation de la civilisation antique.** M. J. Dutoit. Dès février à Moutier. 5.71. **Loi fédérale sur la métrologie du 9.6.77. Système international d'unités.** (SI) Dès février à Saint-Imier. 5.77. **Groupe de travail: Français.** Dès février. 5.84.4. **Géographie régionale des communications.** 7, 14, 21 février à Moutier. 5.107.2. **Rythmique Jacques Dalcroze.** Mme F. Lombard. 6, 13, 20 et 27 février, 5 et 12 mars à Bienne. 5.107.3 **Guitare I (débutants).** M. A. Crevoisier. Dès le 14 février à Moutier. 5.107.5. **Guitare II (perfectionnement).** M. A. Crevoisier. Dès le 14 février à Moutier. 5.110.2. **Batik sur soie, papier et bois.** Mme M. Pétignat. Dès le 9 février à Bienne. 5.123. **Echanges d'expériences.** M. L. Chevrolet. Le 12 février à Tavannes. 7.11. **Pédagogie - L'enfant de 6 ans.** Dès février à Moutier. 7.16. **Réflexion sur l'utilisation de la TV éducative et évaluation.** M. L. Worpe. Dès février à Bienne. 7.17. **Travaux à l'aiguille - Groupe de réflexion.** Mme G. Sauvain. Dès février.

MODIFICATION

5.119.1. **Conception globale de l'enseignement dans le canton.** Le cours prévu et animé par M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, aura lieu les jeudi 7 et vendredi 20 novembre 1980 (au lieu des 9 et 23 octobre).

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

FRIBOURG

APPEL AUX CANDIDATS

Le président et le caissier de la Société pédagogique fribourgeoise ayant démissionné, le comité cantonal fait appel aux candidats.

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître et de prendre contact avec le vice-président: Michel Macheret, route du Châtelet 9, Marly, tél. (037) 46 10 62.

Exposition «Energie»

L'exposition «Energie» qui eut lieu au Musée d'histoire naturelle du 5 octobre au 15 novembre 1979, a connu un vif succès. A cette occasion, des visites commentées furent organisées, par la direction du Musée d'histoire naturelle, et par le WWF Fribourg. De plus, à l'occasion de l'une de ces visites commentées, les Entreprises Electriques Fribourgeoises procédèrent à la démonstration d'un appareil de thermographie. Cet appareil permet de «photographier» les pertes de chaleur de tout immeuble.

L'exposition «Energie» a été déplacée, grâce aux soins des EEF, à l'Ecole secondaire de la Veveyse, à Châtel-Saint-Denis. Cette exposition est visible jusqu'au 4 janvier 1980. Par la suite, cette exposition sera déplacée à Estavayer-le-Lac, Domdidier, Bulle, Planfayon...

L'exposition «Energie» a pour but d'être le point de départ d'une réflexion que la direction du Musée d'histoire naturelle souhaite toujours constructive et positive.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, **1700 Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

DIVERS

Informations LSPN

Nature et jeunesse

L'avenir appartient à la jeunesse, et la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) en est bien consciente. Fondée en 1909 parallèlement avec la création du Parc national, la très sérieuse LSPN surveille, intervient et lutte pour la sauvegarde de notre nature suisse. Elle gère ou possède plus de 200 réserves naturelles. Ce travail de bénédictin et assuré par des bénévoles passionnés et un secrétariat à Bâle (qui a son délégué romand permanent à Pully). La LSPN s'est toujours souciée de la jeunesse et de l'intéresser à la nature, tâche rendue difficile par le sérieux des buts qu'elle s'est donnés. Cette jeunesse se préoccupe de plus en plus de la nature et la LSPN offre maintenant des ouvertures nouvelles qui rencontrent un succès grandissant:

CAMPS ÉCOLOGIQUES

Depuis quelque cinq années, la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) et ses sections romandes organisent des camps écologiques pendant la belle saison. En 1979, trois camps furent mis sur pied, offrant à environ 125 jeunes la possibilité de s'initier à la nature ou de parfaire leurs connaissances. Au Mouret, sur territoire fribourgeois, la section vaudoise LVPN a organisé un camp d'initiation; aux Grangettes, cette même section a installé un camp écologique pour déjà initiés et à Provence-Fresens, la section neuchâteloise LNPN a tenu un camp spécialisé, particulièrement basé sur la protection de la nature dans l'agriculture et «la haie», dans le cadre de la campagne 1979 «année de la haie».

Qu'est-ce qu'un camp écologique? Il ne faut pas confondre ces cours de nature avec le Club méditerranée ou des colonies de vacances. Encadrés par des moniteurs qualifiés (en général des étudiants en sciences), les jeunes travaillent dans la nature et avec la nature. L'intendance (cuisine et ménage) est assurée par du personnel ad hoc. On y apprend à écouter, voir et connaître la nature. Relever, reconnaître et mouler des traces d'animaux, identifier des oiseaux par l'observation et l'écoute des chants, approcher tous les aspects de la nature: faune, flore, géologie, etc., apprendre à faire un afût d'observation, construire des nichoirs, etc.

Une expérience que chacun de nos jeunes devrait faire au moins une fois. Ces camps écologiques sont ouverts à tous les jeunes de moins de 25 ans, membres de la LSPN ou non. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée, au Bureau LSPN de Pully, et au printemps, les jeunes inscrits reçoivent la documentation pour les camps de l'année en cours.

GROUPES JEUNES + NATURE

Depuis cette année, la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) offre à ses jeunes membres une nouvelle possibilité: faire partie d'un groupe JEUNES + NATURE, dans le cadre des activités IYF (International Youth Federation, Fédération internationale de jeunes protecteurs de l'environnement). Un Conseil-jeunesse regroupe les responsables et animateurs des sections cantonales LSPN, qui organisent au plan régional des activités dans et pour la nature. Excursions; conférences; séances d'étude; construction de nichoirs; identification et connaissance de la faune et de la flore; nettoyages de rivières, de bords de lacs, etc.

Avec JEUNES + NATURE, partez à la découverte sous la direction experte de guides spécialisés. Avec JEUNES + NATURE, vous explorerez des réserves naturelles, que la LSPN s'attache à protéger depuis plusieurs dizaines d'années.

Pour faire partie d'un groupe JEUNES + NATURE, il suffit d'avoir moins de 25 ans et d'être membre de la LSPN.

«VIENS DANS LA NATURE!»

Tel est le titre d'une brochure de 20 pages qu'a éditée la Ligue suisse pour la protection de la nature LSPN. Cette publication destinée à la jeunesse a pour but de faire connaître toutes les activités que la LSPN organise: constitution des groupes Jeunes + nature; camps écologiques; adresses des responsables de son Conseil jeunesse. Sous forme de bandes dessinées, on y trouve aussi l'explication des buts de la LSPN.

D'autres textes documentaires (chauves-souris, comment construire un nichoir, etc.) donnent à ce fascicule une excellente valeur éducative.

Pour toutes ces activités-jeunesse, et pour obtenir gratuitement la brochure «Viens dans la nature», s'adresser à: Bureau d'information romand LSPN, ch. de la Source 2, 1009 Pully, tél. 021/28 58 56.

BANQUE VAUDOISE DE CREDIT

au service de l'économie vaudoise depuis 1864

Siège:
Lausanne
rue Pépinet 1

Succursale:
Yverdon
rue du Casino 4

22 AGENCES

Aigle, Aubonne, Avenches, Bière, Bussigny, Château-d'Œx, Cully, Echallens, La Sarraz, Leysin, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Renens, Rolle, Sainte-Croix, Vallorbe, Vevey, Villars-sur-Ollon.

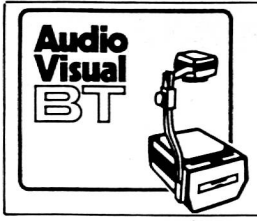

Appareils et fournitures pour la communication audio-visuelle

Av. Tir Fédéral 38
1024 Ecublens VD
Tél. (021) 344 344

VALLÉE DE JOUX — 1341 L'ORIENT

Pour vos camps de ski/classes de neige nous vous offrons UN DORTOIR de 30 places + grande salle + réfectoire + téléski à proximité.
Tout confort — Prix avantageux.

Renseignements auprès de l'administration du village.
Tél. (021) 85 57 05.

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Des histoires vraies...
Des histoires poignantes...
Des histoires amusantes

Des histoires d'ici !

Vient de paraître:

Moi, mère de drogué,
par Micheline Leroyer.

Une mère raconte ses désespoirs, son impuissance devant la lente et inexorable destruction de son fils, durant sept années de drogue. Ce récit authentique est aussi un cri d'espérance car, malgré les échecs, les rechutes, les tentatives de suicide, le fils de M. Leroyer réussit à s'en sortir. L'auteur, enseignante genevoise, s'adresse à tous ceux qui s'inquiètent du problème de la drogue, chancre engendré et nourri par notre société.
Un livre sincère qui ne laissera personne indifférent.

Fr. 14.80
Chez tous les libraires

Déjà parus:
Anne-Marie Burger: *Les naufrages de l'amour* . . . **Fr. 16.–**
André Guex: *Sous le signe des poissons* . . . . . **Fr. 16.–**
Alice Barbey: *Jus de réglisse et boules de gomme* **Fr. 16.–**
Jeanlouis Cornuz: *Portraits sans réserves*. . . . . **Fr. 18.–**
Madeline Chevallaz: *La petite Frida* . . . . . **Fr. 12.80**

PANORAMA DES CIVILISATIONS

Un tableau vivant des grandes civilisations du passé

4 volumes reliés couleurs
au prix de Fr. 13.50 le volume

L'ÉGYPTE ANCIENNE

LA GRÈCE ANCIENNE

LA ROME ANCIENNE

LA CHINE ANCIENNE

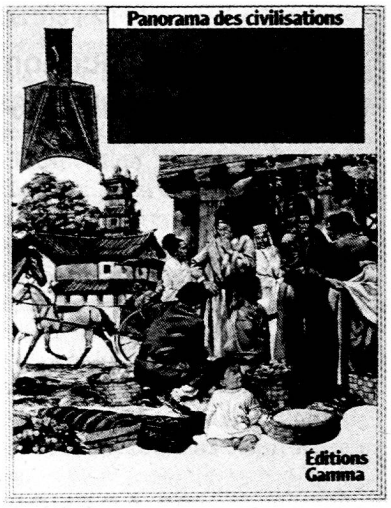

En vente en librairie

DIFFUSION PAYOT LAUSANNE

ÉDITIONS GAMMA BELGIQUE

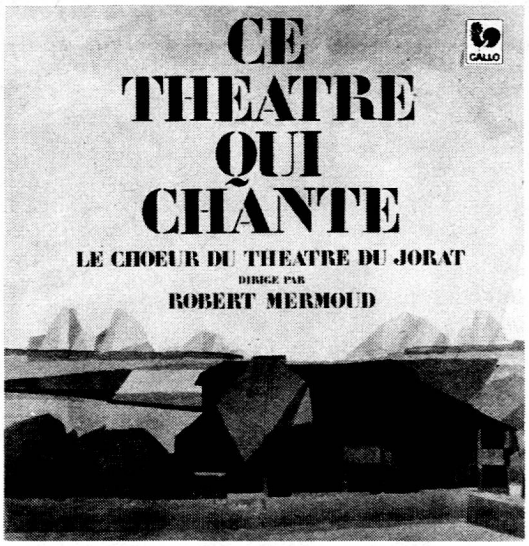

Un disque des chœurs les plus célèbres du THÉÂTRE DU JORAT

publié par l'Association du Théâtre du Jorat et les Disques VDE-GALLO à Lausanne.

Des extraits d'*Henriette*, d'*Aliénor*, du *Roi David*, du *Silence de la Terre*, du *Buisson ardent*, de la *Grange aux Roud* et du *Chevalier de Grandson*
par

LE CHOEUR DU THÉÂTRE DU JORAT
Direction: **Robert MERMOUD**

Solistes: Yvonne PERRIN, soprano - Pierre-André BLASER, ténor - Catherine EISENHOFFER, harpe - Bruno HOFFMANN, harpe de verre avec le concours des solistes de l'ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LAUSANNE.

Prix spécial: Fr. 17.50 (au lieu de Fr. 20.—) + port.

Paiement: au moyen du bulletin de versement joint au disque.

Commande: au moyen du talon ci-contre, ou par téléphone (021) 22 80 24.

Ce disque se trouve également chez tous les bons disquaires.

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

_____

Veuillez m'adresser _____ ex. du disque du THÉÂTRE DU JORAT au prix spécial de Fr. 17.50 + port.

A renvoyer à: Disques VDE-GALLO, rue de l'Ale 46, 1000 Lausanne 9

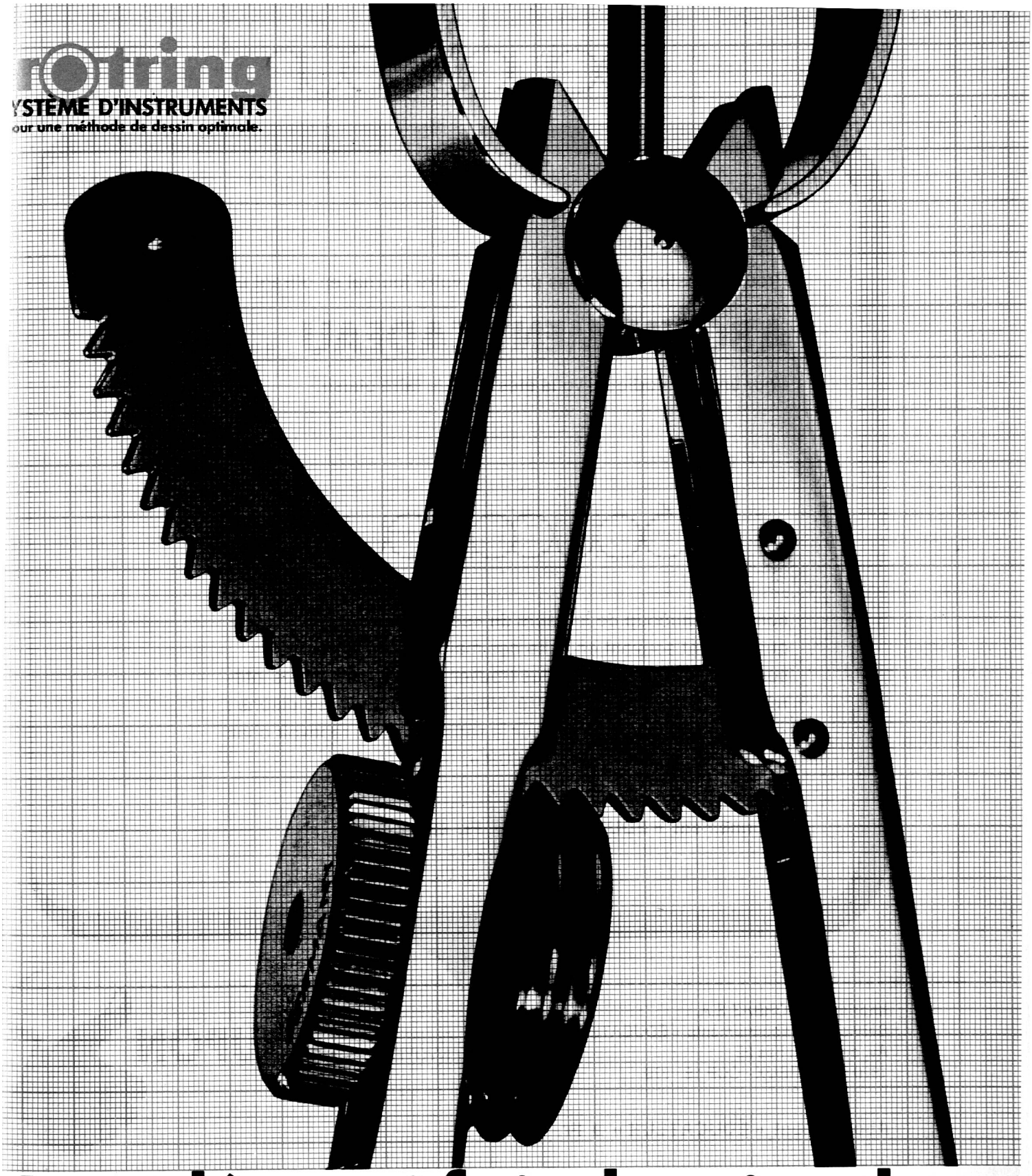

Jne idée qui fait des ricochets

Celle du dessin à l'encre de Chine

Le programme de compas rotring permet de ıcer les cercles de ce ricochet d'idées. Des rcles précis d'un ø de 0,7 à 600 mm. esquisse se fait au crayon, le propre à ncre de Chine. De nombreux compas rotring rmettent en effet de passer sans problème crayon à l'encre de Chine et inversement.

Il y a bien longtemps que cela se sait, c'est ourquoi l'idée se propage. Des cercles précis distinguent par la régularité et la netteté de leur bord. Les dessins à l'encre de Chine se caractérisent pour leur part, par leur brillant et leur reproductibilité, ce qui les rend bien supérieurs aux autres dessins.

Le programme de compas rotring constitue un groupe de produits au sein du système d'instruments de dessin rotring. Le système des portemines à mine fine, stylos à encre de Chine, plaques à dessin, gabarits, trace-lettres et autres. En vente dans le commerce spécialisé!

BON Envoyer à rotring (Suisse) SA, Case postale 189, 8060 Zurich

pour 1 documentation complète de compas rotring

Nom _____ Prénom _____

Profession _____ Maison _____

Rue _____ NP, lieu _____

11788

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

U7810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 **MONTREUX** - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

De la part de :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

Cet abonnement est offert à :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux